

## **L'Union sociale pour l'habitat fait part de sa satisfaction après l'annonce, par le Ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, de la mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien**

Lors d'une rencontre qui s'est tenue le 6 février entre le Cabinet du Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, le Président de l'Union sociale pour l'habitat, Jean-Louis Dumont, et la vice-Présidente de l'USH, Marie-Noëlle Lienemann, par ailleurs vice-Présidente du Sénat, l'Union sociale pour l'habitat a fait part de sa satisfaction à l'annonce de la mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien.

L'Union sociale pour l'habitat salue également la volonté du Ministère de l'Intérieur d'accorder une attention particulière à trente quartiers prioritaires de « reconquête républicaine », avec la mise à disposition, notamment, d'effectifs de police supplémentaires. Six axes ont ainsi été retenus par le Ministère pour ces quartiers : une présence renforcée des forces de sécurité, un contact accru avec la population, une action judiciaire territorialisée, une lutte accentuée contre la délinquance organisée et les trafics de stupéfiants, une action conjointe des ministères, une contractualisation avec les partenaires locaux.

Un dispositif de travail va se mettre en place entre l'USH et le Ministère de l'Intérieur pour élaborer un accord national qui favorisera la coopération opérationnelle entre les organismes Hlm et la police. Cet accord abordera notamment les questions suivantes :

- La contribution des organismes Hlm aux diagnostics locaux sur les problèmes de sécurité et de tranquillité résidentielle à partir de leurs outils de recueil des faits d'incivilités dans leur patrimoine ;
- Les dispositifs d'échange et de retour d'information ;
- La désignation de référents au sein des organismes Hlm et des services de police ;
- La mise au point de procédures types pour traiter certains problèmes ;
- La concertation sur les actions de prévention situationnelle ;
- La mise en place au niveau local d'actions concertées entre la Police de Sécurité du Quotidien et les équipes des bailleurs.

Un dispositif de travail sera parallèlement mis en place entre le Ministère de l'Intérieur, l'USH et le Ministère de la Cohésion des Territoires pour évoquer la situation des quartiers en difficulté extrême de fonctionnement, qui vont pour certains, être pris en compte dans le déploiement prioritaire de la Police de Sécurité du Quotidien.

Pour Jean-Louis Dumont, Président de l'Union sociale pour l'habitat, « *ces décisions rejoignent les préoccupations des organismes Hlm qui peuvent être confrontés, dans leur pratique quotidienne, à des situations inacceptables qui remettent en cause la sécurité des biens mais également des personnes, locataires comme salariés des organismes, et qui finalement rejaillissent négativement sur la perception de certains territoires. Nous manifestons régulièrement notre préoccupation sur le sujet. Nous saluons donc une initiative qui va se manifester dans le bon sens.* »

**L'Union sociale pour l'habitat** représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 720 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accès à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2016, plus de 92 000 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,8 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accès social à la propriété : 14 400 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)**

**Contacts presse :** Joachim Soëtar / Alice Grapinet - Direction de la Communication  
Tél. : 01 40 75 52 56 ou 01 40 75 79 42 ou 07 64 57 85 66